



**VILLE DU BOUSCAT**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300692-20151013-131015-2-DE

Accusé certifié exécutoire

**EXTRAIT DU REGISTRE**

Émission en date de l'effet : 16/10/2015

Publication : 16/10/2015

**DES**

## **DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **Séance ordinaire du 13 Octobre 2015**

#### **DOSSIER N° 2 :**

MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA DE  
MUTUALISATION DES SERVICES  
SIGNATURE DU CONTRAT  
D'ENGAGEMENT

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 13 Octobre 2015

**Nombre de Conseillers  
en exercice : 35**

**Membres présents : 26**

**Absents : 2**

**Excusés : 7**

**Présents** : Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Emmanuelle ANGELINI, Virginie MONIER, Joan TARIS, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Bénédicte SALIN, Monique SOULAT, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Thierry VALLEIX,, Didier BLADOU, Nancy TRAORE, Sébastien LABAT, Géraldine AUDEBERT, Maël FETOUH, Grégoire REYDIT, Pascal BROQUAIRE, Claire LAYAN, Patrick ALVAREZ

**Excusés avec procuration** : Gwénaél LAMARQUE (à MME LECLAIRE), Philippe FARGEON (à M. VALMIER), Nathalie SOARES (à MME FOSSE), Bernadette HIRSCH-WEIL (à MME JOVENE), Gloria QUETGLAS (à M. MARC), Emilie MACERON-CAZENAVE (à MME SALIN), Pierre CATARD (à MME LAYAN)

**Absents** : Dominique VINCENT, Jean-Bernard MARCERON

**Secrétaire** : M. FETOUH

**DOSSIER N° 2      MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA DE MUTUALISATION DES SERVICES  
SIGNATURE DU CONTRAT D'ENGAGEMENT**

RAPPORTEUR : Bernard JUNCA

Par délibération en date du 16 décembre 2014, le Conseil Municipal de la commune de Le Bouscat entérinait le schéma de mutualisation visant à la création de services communs entre Bordeaux Métropole et Le Bouscat. Le périmètre de mutualisation de ces services a été adopté le 17 mars dernier.

Pour mémoire, la réalisation d'un schéma de mutualisation répond à une obligation issue initialement de la loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales. La loi NoTre (nouvelle organisation territoriale de la République) du 7 août 2015 en impose l'adoption avant le 31 décembre 2015.

Le périmètre de mutualisation retenu par la commune recouvrira les champs d'activités suivants pour un total de 54 équivalents temps plein (dont 25 au titre de la mutualisation et 29 au titre de la régularisation des missions propreté, espaces verts et mobilier urbain) :

- les ressources humaines<sup>1</sup> (hors activités liées à la protection de la santé et de la sécurité des agents et l'action sociale propre à la commune),
- les finances<sup>2</sup> (hors activités de facturation),
- l'informatique (réseaux, maintenance...) et systèmes d'information,
- la propreté (activité devant être assurée depuis 1966 par la Métropole),
- les espaces verts (fonctionnement et investissement dont parcs et jardins et déchets verts)
- le garage municipal,
- la gestion du domaine public (investissement et fonctionnement).

A la suite de l'adoption de ce schéma, la conclusion de deux types de documents s'imposait :

- une convention de création de services communs qui fixe les modalités de mise en œuvre opérationnelle des services communs, les moyens humains et matériels nécessaires à l'activité des services, les aspects financiers...
- un contrat d'engagement qui fixe le cadre général d'organisation et de fonctionnement des relations entre la Métropole et la commune.

---

<sup>1</sup> Y compris CCAS (dans le cadre de la convention de gestion partagée)

<sup>2</sup> Y compris CCAS (idem)

Le contrat d'engagement constitue l'outil principal de gouvernance des services communs, en optimisant la collaboration entre les parties sur l'ensemble des champs de mutualisation, en établissant les procédures de travail et en déterminant une répartition des rôles que les deux parties (Bordeaux Métropole et la commune) s'engagent à respecter.

Comme le précise l'article 1, le contrat d'engagement :

- explicite notamment les liens entre autorités hiérarchiques et fonctionnelles,
- rend lisible le circuit des demandes et de leur traitement (saisine ordinaire, saisine en urgence, saisine exceptionnelle, etc...),
- recherche l'efficacité et la performance des services mutualisés, en regard d'objectifs et d'engagements.

Le contrat d'engagement et l'ensemble de ses annexes seront suivis annuellement au cours d'au moins deux réunions semestrielles qui auront pour objectif de vérifier le respect des engagements et la mise en œuvre de corrections éventuelles. Une évaluation annuelle sera réalisée sur la base des indicateurs prévus pour chaque domaine mutualisé. Elle sera transmise chaque année par la Métropole à la commune.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** les délibérations du Conseil Municipal en date des 16 décembre 2014 entérinant le projet de schéma de mutualisation et 17 mars 2015 précisant le périmètre de création des services communs,

**VU** la délibération du 29 mai 2015 de Bordeaux Métropole adoptant ce même schéma de mutualisation,

**VU** l'avis du comité technique en date du 6 octobre 2015,

*Considérant* les débats tenus en Conseil Municipal les 16 décembre 2014, 16 janvier 2015 et 27 janvier 2015, sur les domaines d'activité pouvant faire l'objet d'une mutualisation avec Bordeaux Métropole,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :**

**32 voix POUR**

**1 voix CONTRE (M. ALVAREZ)**

**Article 1 :** Approuve les termes du contrat d'engagement ci -annexé, ainsi que l'ensemble de ses annexes,

**Article 2 :** Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat d'engagement ainsi que ses annexes dont le projet est annexé à la présente délibération,

**Article 3 :** Autorise Monsieur le Maire à notifier cette présente délibération au Président de Bordeaux Métropole, M. Alain JUPPE,

Fait et délibéré le 13 Octobre 2015

LE MAIRE,



Patrick BOBET

